Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 381 Vœu relatif aux bus à hydrogène en Ile-de-France

Le Conseil de Paris,

Considérant l'entrée en service la 2ème semaine de septembre, sur la ligne 264 , entre Versailles et Jouy-en-Josas des deux premiers bus à hydrogène de France, destinés à être expérimentés, avant le lancement d'expérimentations plus importantes à Pau et dans le Pas-de-Calais,

Considérant l'amélioration significative que représentent ces bus par rapport aux moteurs notamment diesels mais également gaz, en termes d'émissions de polluants par les moteurs au point d'utilisation, celles-ci étant quasiment nulles, abrasion des pneus et freins mises à part,

Considérant que la recharge en hydrogène de ces bus s'effectue cependant à la station du groupe gazier Air Liquide à Loges-en-Josas (78), que l'hydrogène qui y est fourni est issu du reformage de méthane d'origine hydrocarbure, et que ce procédé est donc fortement consommateur de ressources fossiles et émetteur de CO2,

Considérant qu'il existe une technique alternative fonctionnelle de production d'hydrogène qui consiste en une électrolyse, n'utilisant que de l'eau et de l'électricité, qui peut être issue de sources d'énergie 100% renouvelables, permettant ainsi de stocker les surplus de productions et de pallier à l'intermittence de ces sources d'énergies,

Considérant que cet hydrogène « écologique » ou « vert », à l'empreinte carbone réellement nulle, est déjà fourni par certaines stations en France et que cette technologie a notamment été choisie pour être utilisée par la première ligne de bus à hydrogène à Pau,

Considérant qu'au-delà de la pollution de l'air, l'urgence climatique est une priorité en soi, et qu'il est dans ce cadre nécessaire de systématiquement évincer les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables et d'éliminer les émissions de dioxyde de carbone,

Considérant le coût d'investissement que représentent ces bus à hydrogène pour la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités, ainsi que le caractère expérimental de l'opération pour une durée de 7 ans,

Considérant l'objectif annoncé d'Ile-de-France Mobilités de viser «une flotte de bus 100% propres» en 2029,

Considérant que l'approvisionnement en carburant issu de ressources fossiles des bus actuellement en expérimentation empêche de les considérer comme complètement « propres » au regard de leur impact sur le climat,

Considérant l'importance de soutenir le développement de l'hydrogène vert comme carburant alternatif porteur de solutions pour la pollution de l'air et le climat dans toutes les villes de France, et ce, prioritairement à celui de l'hydrogène issu du méthane,

Sur proposition de Léa Filoche, d'Yves Contassot et des élu·es Génération·s,

Emet le vœu

- Que la Région s'engage à passer à un approvisionnement en hydrogène d'origine renouvelable pour les bus expérimentaux d'ici 3 ans au maximum, soit avec les bus existants soit au moyen de bus supplémentaires, afin d'en tester également les performances et conditions d'exploitation, et dans l'optique du soutien au développement de la filière d'hydrogène « vert »,

- Qu'Ile-de-France Mobilités privilégie les technologies et énergies les moins émettrices de gaz à effet de serre dans le cadre de sa stratégie d'évolution vers des transports collectifs propres, dans un objectif global d'atteinte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau régional et national et de sortie des énergies fossiles.